

Le droit d'asile

A l'attention de professionnel·les et de bénévoles qui accompagnent régulièrement les personnes dans leur demande d'asile et leur accès aux droits, cette formation vise à donner des repères juridiques et techniques en matière de droit d'asile et à apprendre à éviter les pièges tendus par l'administration française. Du dépôt de la demande auprès de l'OFII et de la préfecture jusqu'à la procédure de reconnaissance devant l'OFPRA et la CNDA en passant par les conditions matérielles d'accueil, cette formation aborde les principales difficultés rencontrées à ces différentes étapes, notamment au moyen de conseils techniques et pratiques, ainsi que les possibles contentieux.

Durée : 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des stagiaires

- Juristes et avocat·es
- Professionnel·les du travail social (assistantes et assistants sociaux, conseillères et conseillers en économie sociale et familiale, éducatrices et éducateurs spécialisés...)
- Bénévoles et militant·es au sein de structures d'accueil et d'accompagnement de personnes étrangères

Prérequis

- Avoir une pratique concrète d'accompagnement des personnes demandeuses d'asile dans leurs démarches administratives et juridiques
- Et/ou Disposer d'une formation juridique

Type de formation : Formation présentielle

Accessibilité de la formation

- > Les inscriptions sont possibles jusqu'à un mois avant le début de la formation.
- > Nos locaux sont adaptés pour recevoir des personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, prenez contact avec Marie (formation AROBASE gisti.org ou 09 72 39 59 28), chargée de formation au Gisti et référente handicap, afin de vérifier ensemble que les moyens de la formation sont adaptés à vos besoins et permettre ainsi votre participation dans les meilleures conditions.
- > Pour toute autre demande, prenez contact avec l'équipe formation du Gisti.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participant·es seront capables de:

- Accompanyer une personne dans l'enregistrement de sa demande d'asile
- Comprendre le règlement Dublin et évaluer les possibilités de recours
- Identifier les actions à mener en cas de déclaration de fuite du demandeur d'asile
- Connaître les conditions matérielles d'accueil (CMA)
- Evaluer les possibilités de recours contre un refus de CMA et/ou orienter en cas de problèmes
- Préparer un dossier d'asile et identifier les attentes de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)
- Agir à la suite d'un rejet de l'OFPRA
- Identifier les attentes de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)
- Agir à la suite d'un rejet de la CNDA

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de juristes et d'avocat·es expérimenté·es en droit d'asile. Chacun·e intervient sur la thématique dont il ou elle est experte et s'attache à concevoir et animer des programmes au plus près de la pratique du droit des étrangers et de ses évolutions juridiques.

Moyens pédagogiques et techniques

- Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance d'exposés théoriques, d'études de documents juridiques ainsi que d'études de cas pratiques. Chaque séquence est agrémentée d'échanges et/ou de quiz afin de s'assurer de la compréhension et de l'acquisition des connaissances transmises au cours de la formation.
- Des ressources documentaires riches et régulièrement mises à jour étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la formation. Chaque stagiaire reçoit ainsi un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées.
- Les supports de formation sont distribués au format papier. Pour aller plus loin, des ressources sont mises à disposition pour consultation et téléchargement sur un nuage. Quelques publications du Gisti en relation avec les thématiques de la formation sont également fournies.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de pré-formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation de leurs connaissances. L'équipe pédagogique adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.
- Des temps d'échanges tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.
- Une évaluation "à chaud" est réalisée à la toute fin de la formation, complétée par un questionnaire de post-formation envoyé aux stagiaires. Il permet d'évaluer leur niveau de satisfaction de la formation et d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation des connaissances acquises à l'issue de la formation.
- Enfin, une évaluation "à froid" a lieu 3 à 6 mois suivant la fin de la formation. L'équipe pédagogique se saisit de l'ensemble des résultats afin d'améliorer les sessions suivantes.
- Une feuille d'émargement est transmise à chaque stagiaire, par demi-journée de formation, afin d'attester de leur assiduité. Cela donne lieu à un certificat de réalisation remis en fin de formation.

Contenu de la formation

- Jour 1 Matin : I. Les démarches pour demander l'asile
 - A/ La plate-forme d'accueil (structure du premier accueil des demandeurs d'asile - Spada)
 - B/ Enregistrement de la demande d'asile : le guichet unique pour demandeurs d'asile (Guda : préfecture et Office français de l'immigration et de l'intégration - Ofii)
- Jour 1 Après-midi : Suite et fin I. Les démarches pour demander l'asile
- Jour 1 Après-midi (suite) : II. Les droits sociaux des demandeurs d'asile
 - A/ Le passage à l'Ofii : les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile
 - B/ Droit à l'assurance maladie
 - C/ Droit au travail
- Jour 2 Matin : III. Les sources juridiques du droit d'asile
 - A/ Quelle protection internationale ? Statut de réfugié et protection subsidiaire
 - B/ Exclusions
- Jour 2 Matin (suite) : IV. La demande d'asile auprès de l'Ofpra
 - A/ L'Ofpra
 - B/ La préparation du dossier Ofpra
 - C/ L'examen de la demande par l'officier de protection et déroulement de l'entretien
 - D/ Réponse de l'Ofpra

- Jour 2 Après-midi : V. Recours devant la CNDA et conséquences
 - A/ Le recours CNDA
 - B/ L'audience
 - C/ La décision de la CNDA

- Jour 2 Après-midi (suite) : VI. Les retraits de protection

- Jour 2 Après-midi (suite) : VII. Les droits reconnus aux réfugiés et protégés subsidiaire
 - A/ État civil
 - B/ Titre de séjour et document de voyage

Nota Bene: S'ils et elles le jugent nécessaire, les formateurs et formatrices pourront ajuster le contenu de la formation suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des participant-es.

Date de la dernière mise à jour du document : 2/09/2021